



CHARENTE-MARITIME  
COMMUNE DE FERRIERES D'AUNIS

Impasse de la Forêt

LOTISSEURS DE L'OUEST

PLAN DES CLOTURES

Echelle 1/500



LEGENDE

Sur emprise publique et en limite séparative jusqu'à la façade de la commune (voir plan de situation)

En limite séparative

Mar plein en parpaing entaillé (crépit identique à l'habitation), d'une hauteur maximum de 1m80.

Grillage doublée ou non d'une hauteur vive d'une hauteur maximum de 1m80.

SAS HAZAN ARCHI  
& ASSOCIÉS  
17340 CHATELAILLON - PLAGE  
06.63.96.24.56  
829 200 609 RCS La Rochelle

Pièce annexée à l'arrêté  
du 22 Août 19



Le Maire  
Bernard BESSON

NOTA : - Les clôtures n'étant pas obligatoires, il sera demandé au minimum une bordure de type CRI en façade (à la charge de l'acquéreur), afin de délimiter l'espace privé de l'espace public.

- Lorsque les clôtures en limite séparative sont plus hautes que celles sur rue, il convient de faire une liaison en plan incliné afin de rattraper la différence de hauteur.